



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation

10/1975

Discours de Monsieur Gaston Thorn, Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies, à New-York, à l'occasion de la clôture de la 30^e session de l'Assemblée Générale

Je voudrais, tout d'abord, remercier les Présidents des groupes régionaux des paroles si élogieuses — trop élogieuses et trop flatteuses — qu'ils ont bien voulu m'adresser.

Alors que s'achève cette trentième session de l'Assemblée générale et que se termine une année chargée et éprouvante pour tous, je voudrais tirer, comme le veut la tradition, une sorte de bilan — ou plutôt soumettre à votre réflexion certaines conclusions personnelles que m'a inspirées, au-delà d'une nouvelle échéance, cette brève expérience parmi vous et avec vous.

Votre sens des responsabilités m'encourage à vous parler très franchement en homme politique porté à dire tout haut ce que me dictent ma conscience et ma conception du devoir.

En tant que représentants de nos gouvernements, il nous incombe en effet à tous de dire clairement et sans exagération quelle est notre conception des Nations Unies et quelles sont, dans l'intérêt commun, les orientations qu'à notre sentiment elles doivent prendre.

Nous venons encore une fois d'adopter un nombre considérable de résolutions sur les sujets les plus divers — 75, si je ne m'abuse.

La traduction dans les faits étant lente et presque imperceptible, il serait vain de vouloir dès aujourd'hui mesurer tout l'impact de nos travaux sur la paix et la sécurité internationales, sur le développement des relations amicales entre les nations, la coopération internationale — finalités de notre Charte, donc de notre action, faut-il le rappeler ? Il serait en tout cas fallacieux d'adopter l'approche quantitative, de compter tout simplement le nombre des points traités, d'additionner les résolutions, d'ajouter les heures de travail au nombre des séances. Les statistiques, pour impressionnantes qu'elles soient, n'en cachent pas moins l'essentiel d'une réalité bien plus mouvante et bien plus nuancée, comme vous le savez.

Tout le monde, au cours de cette session, s'est plu à relever qu'avec l'admission de six nouveaux Membres, l'universalité des Nations Unies a été renforcée. Et pourtant, plusieurs pays candidats présentant tous

les attributs d'Etat souverain, largement reconnus sur la scène internationale, n'ont pas pu franchir la porte d'entrée aux Nations Unies ! Le problème n'a cependant pas disparu pour autant, et il mérite réflexion. D'autre part, la non-participation à nos travaux d'un Etat Membre n'a guère été de nature à hâter la solution de problèmes toujours actuels et brûlants au sein d'un forum où, pourtant, devraient s'harmoniser les efforts des nations — de toutes les nations — vers des fins communes.

Dans le domaine des droits de l'homme, notre Assemblée a adopté à l'unanimité une importante déclaration sur la protection des personnes contre la torture, et l'importance du rôle de la femme dans notre société a été, heureusement, d'avantage reconnue et mise en évidence. Avec une ardeur remarquable, cette Assemblée a également insisté une fois de plus sur le respect des droits les plus élémentaires dans des régions où ils continuent d'être bafoués avec un cynisme incroyable.

Et pourtant, sommes-nous vraiment certains que ces quelques décisions correspondent bien à l'esprit et à la portée de la Charte qui, dans son préambule, proclame avec solennité la foi des peuples — de tous les peuples — « dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes ? »

A une époque où trop souvent, en trop d'endroits, atteinte est portée à la dignité de l'être humain, où trop de personnes, à cause de leurs convictions politiques et religieuses, se voient privées de leur liberté et subissent la cruauté d'une torture froidement servie désormais par la science et la technologie, le vrai combat pour la promotion des droits de l'homme ne fait que commencer. Ce combat, l'humanité tout entière attend qu'il soit intensifié. Il est indispensable que les pays Membres de notre Organisation s'y engagent tous sans réserve et sans autre délai.

Notre Assemblée ne peut donc se contenter dorénavant de confirmer un peu rituellement des principes qui ne se traduiraient pas, dans des délais raisonnables et selon un programme réaliste, par une

amélioration concrète du sort d'un chacun de nos ressortissants.

En dépit d'une nouvelle série d'interminables discussions, la course aux armements se poursuivra, je le crains, à folle allure; à Chypre, les négociations redémarreront difficilement, alors que pour les représentants des deux communautés, la justification de leur division reste au centre du débat. Mais c'est plutôt vers le Moyen-Orient que se portent mes pensées, ce Moyen-Orient qui nous a préoccupés tellement cette année. Les discussions que nous avons eues à ce sujet ont été parmi les plus virulentes et de celles qui, aux yeux du public, ont pu affecter le plus la crédibilité de notre Organisation. Et pourtant, si nous faisons abstraction de certains excès de langage, si nous pouvions oublier l'introduction, dans ce débat déjà suffisamment complexe, de nouveaux facteurs de division, comment ne pas voir qu'en fait, les choses bougent à la fois sur le terrain et dans les esprits ?

L'accord de désengagement dans le Sinaï, ce n'est pas encore la paix au Moyen-Orient, mais c'est un petit pas dans la bonne direction. Le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies sur le Golan témoigne de la volonté d'accorder une nouvelle chance à la négociation. Cette négociation ne pourra se faire qu'avec la participation de toutes les parties intéressées et dans le respect de leurs intérêts légitimes. Les résolutions du Conseil de sécurité en tracent le cadre; la dernière en date ouvre la perspective d'une recherche de solution globale.

Alors que tant d'orateurs, du haut de cette tribune, ont insisté sur le fait qu'il ne saurait être question de mettre en cause l'existence d'aucun des États de la région, alors que presque tous ont reconnu, dans toutes ses implications, la dimension du phénomène palestinien, serait-il vraiment vain de caresser au moins l'espoir que le débat qui s'annonce puisse éviter l'écueil de la passion et de la haine, mais amorcer le virage vers sinon la réconciliation, alors du moins la coexistence et la paix.

Si sur ce point, comme sur tant d'autres, il y a eu dans le passé carence de résultats, il faut en voir la raison dans l'irréalisme des uns et dans l'obstination des autres.

En 1975, qu'est-elle devenue, que peut-elle faire, que veut-elle faire, cette organisation appelée à unir les nations ?

Où en est, trente ans après sa conception, le rêve des fondateurs qui appelait les nations

« à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, à unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun, à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples » ?

Tant de changements sont intervenus dans la composition des Nations Unies, dans la nature et la dimension des problèmes qu'elles affrontent, dans le monde où elles fonctionnent — rivalités idéologiques,

décolonisation, écart dans le développement, et j'en passe — que personne ne peut plus douter qu'il faut impérativement réformer et adapter nos méthodes de travail.

Je me rends compte qu'il est difficile de le faire pendant que se poursuivent nos débats — c'est-à-dire au cours d'une Assemblée générale. Nous savons trop bien que derrière chaque point de procédure se cache souvent une arrière-pensée politique. Mais je suggérerai, quant à moi, que dans l'intervalle de nos sessions, un groupe d'experts se penche, en toute objectivité, sur notre façon d'organiser les discussions, d'en tirer les conclusions et de mettre celles-ci en pratique. N'est-il pas, pour un chacun d'entre nous, désolant de constater que cette assemblée, unique en son genre, la plus grande négociation multilatérale jamais entreprise de façon quasi permanente, n'ait pas — ou guère — de règles de procédure et, pour autant qu'elle en ait, qu'elle ne les respecte pas — ou si peu ?

En même temps, l'ordre du jour de l'Assemblée s'alourdit d'année en année, le nombre des résolutions adoptées augmente, les débats se prolongent. Je ne mentionne même pas les points d'ordre qui se multiplient, de même que les motions de procédure, les explications de vote, les droits de réponse — qu'enfin, moi aussi, j'exerce maintenant.

Or cette assemblée est constituée de représentants gouvernementaux. Ils sont souverains et égaux, et il ne peut être, il ne saurait être question de dénier à quiconque le droit à l'expression de son point de vue. Mais tout parlementaire que je sois depuis 18 ans, je suis effrayé de constater à quel point, avec quelle facilité, voire quel abandon, nous tombons dans les excès des régimes d'assemblée où s'affrontent des positions rigides et préconçues, où la rhétorique et le style déclamatoire prennent si souvent le pas sur l'argument, où les votes finalement ne font que consacrer le clivage préexistant et ne laissent pas la moindre place ne fût-ce qu'à une ébauche de solution positive.

Ne devrions-nous pas plutôt supposer connus, en entrant dans cette salle, les points de désaccord ?

Personne ne viendra à l'Assemblée générale, certes, pour s'entendre confirmer, par exemple, qu'il y a un problème de désarmement ou les deux Corées. Nous le savons depuis hélas trop longtemps. La question que nous devrions tous nous poser, dans ce qu'on a appelé tout à l'heure la plus vaste négociation multilatérale, n'est-elle pas plutôt de savoir si nous venons ici pour exacerber nos divergences par une accusation réciproque et sans nuance que ratifiera la majorité du jour, ou si nous sommes là pour tenter de résoudre nos problèmes par la négociation, ce qui implique le respect des points de vue opposés, les concessions mutuelles, un équilibre et une retenue raisonnables dans les termes des résolutions soumises au vote ?

A défaut de nous prononcer sans équivoque pour la seconde option, nous nous étonnerions à tort que tant de pays ne mesurent plus l'étendue des engagements auxquels ils souscrivent, ni l'entière portée des exigences qu'ils appuient, que les résolutions, dans bien des cas, restent lettre morte et sombrent

dans l'indifférence ou l'oubli, non seulement de nos opinions publiques, mais — faut-il le dire — des gouvernements eux-mêmes.

Il y a un autre développement encore qui me paraît bien dangereux : l'adoption — et l'un des orateurs qui m'ont précédé, le représentant de la Barbade, l'a dit tout à l'heure — sur un même sujet de deux résolutions qui, pour ne pas être radicalement contradictoires, n'en représentent pas moins les points de vue opposés des deux parties concernées. Je conçois que l'absence d'intérêt immédiat dans le chef du plus grand nombre et que l'embarras de devoir mécontenter l'un ou l'autre des deux protagonistes, tous deux amis, puissent constituer une ébauche d'explication. Il n'en reste pas moins que cette pratique risque de mettre le Secrétaire dans une position difficile et risque d'aller jusqu'à paralyser notre action. Elle compromet en toute hypothèse la crédibilité qui constitue la seule force d'une organisation qui n'en a pas d'autre que morale.

L'inflation de textes me semble donc préoccupante. Ne gagnerions-nous pas, je vous le demande, je m'interroge et vous interroge, en crédibilité, donc en efficacité, si nous réaffirmions avec un maximum de force et de conviction un minimum d'idées, au lieu d'inonder le monde avec un flot d'intentions confuses, pas toujours claires et, de ce fait, appelées à rester souvent vaines ?

Un coup de vent devrait passer une bonne fois sur notre ordre du jour pour le débarrasser de toutes les feuilles mortes qui y traînent. Quant aux fleurs vivantes, et d'ailleurs souvent très épineuses, qui resteraient, il se trouve certainement au Secrétariat et au sein des délégations des gens qui, avec compétence et un peu de bon sens, pourraient en faire quelques bouquets, quelques ensembles qui frapperaient d'autant plus l'imagination de l'opinion publique et, en toute hypothèse, celle des représentants, et qui exprimeraient plus clairement le comment et le pourquoi de l'Organisation.

Cette même opération s'impose évidemment en ce qui concerne les résolutions, résultats de nos travaux.

Pourquoi donc faut-il qu'il y en ait presque une vingtaine sur le désarmement, une demi-douzaine, et j'en oublie, sur le Moyen-Orient ? Où reste l'approche globale qui, seule, rend justice à la complexité des problèmes, qui, seule, permet d'en nuancer les éléments divers ? Nous nous trompons en pensant que la quantité équivaut à la richesse et au sérieux de notre travail ; nous risquons de perdre, au contraire, le sens de l'urgence et de l'importance prioritaire.

Un peu plus de discipline donc dans le cadre tracé à nos travaux, un peu plus de discipline aussi dans le déroulement des débats ! Il est important qu'à chaque occasion, l'Assemblée reprenne conscience de ce qu'elle est, d'où elle vient et de ce qu'elle est appelée, je l'espère, à devenir. Composée de représentants de gouvernements certes égaux et souverains, mais responsables aussi, il est temps qu'elle se donne en conséquence, dans sa nouvelle figuration, des règles qui soient à la mesure de sa nouvelle mission.

La relativisation du poids des opinions, la pondération des voix, se font au Conseil de sécurité.

A l'Assemblée, par contre, c'est la règle de la majorité qui l'emporte. Je ne suis pas de ceux qui estiment que les Nations Unies sont devenues inutiles, voire nuisibles, parce que l'ancienne majorité a été remplacée par une autre. Ce serait absurde. L'ancienne, comme la nouvelle majorité, seront jugées exclusivement sur leurs performances dans l'accomplissement de la mission qu'impose à l'Assemblée générale la Charte des Nations Unies. L'égalité souveraine est, à cet égard, notre meilleur atout ; l'irresponsabilité, cependant, le pire des dangers.

Notre majorité à l'Assemblée, c'est celle des petites et moyennes puissances, puisqu'elles sont, de loin, les plus nombreuses. Quand donc — oserai-je dire — saisissons-nous cette belle occasion, unique, de nous faire entendre ? Quand verrons-nous donc que certains n'attendent que de pouvoir dire : « Voyez donc ces débats stériles, ces agitations éphémères, cette fascination du slogan facile ! On ne peut décidément pas permettre à ces petits de se mêler sérieusement de paix et de sécurité ! » ? Combien de fois l'ai-je entendu ? J'ai parfois été sévère dans mes jugements, dur même dans mes expressions. C'est que, étant homme politique — mais ne le sommes pas tous —, je ressens trop immédiatement l'immensité de la tâche qui nous attend, les aspirations impatientes de ceux qui nous ont donné, de par le monde, le mandat de les gouverner pour ne pas avoir le cœur serré quand j'entends si mal jouer de cet instrument unique que pourrait être l'Organisation des Nations Unies.

Si nous voulons vraiment devenir un centre de prise de conscience et peut-être un jour de prise de décision politique, il faudra que chacun s'impose à lui-même une certaine sobriété dans le comportement individuel et que tous ensemble nous nous accordions sur une méthode de travail rationnelle. Il faudra éviter les répétitions des positions amplement connues, ce parallélisme des monologues qui ne contribue pas à la solution des problèmes. Il faudra éviter les doubles emplois entre les travaux des Commissions et ceux de l'Assemblée plénière. Pourquoi répéter les mêmes arguments dans deux ou trois enceintes différentes ?

Les orientations définies par notre Organisation devraient guider l'action des Etats dans la solution des grands problèmes, que ce soit la libération du joug de l'oppression, la reconnaissance unanime et universelle de la dignité des personnes humaines et du libre exercice des droits fondamentaux de l'homme et des peuples, la répartition plus équitable des richesses, la limitation de la course effrénée aux armements, pour ne citer que ceux-là.

Pour que cet effet de débordement se produise, pour que l'impact des Nations Unies devienne réel, il faudrait que, tous, nous nous engagions résolument dans la voie de la négociation. Il sera sans doute nécessaire de développer, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, des procédures de consultations nouvelles, mieux appropriées pour atteindre l'objectif de nos travaux ; que des groupes de négo-

ciations composés de représentants des différents intérêts en cause soient constitués plus souvent, pour élaborer dans un délai donné des propositions susceptibles de concilier les positions des uns et des autres, pour rechercher la base de compromis qui ensuite seulement pourraient être soumis à l'approbation de tous.

Seule une recherche plus systématique d'un consensus authentique entre toutes les parties intéressées me paraît de nature à conférer à notre Organisation cette autorité morale indispensable qui attribue à ses résolutions cette force exécutoire qu'en droit elles ne peuvent avoir.

Que ce ne sont pas là paroles en l'air ou illusions, la septième session extraordinaire nous l'a démontré. Elle a été, comme j'ai eu l'occasion de le souligner dans mon discours inaugural, une victoire de l'esprit de conciliation et de coopération.

C'est dans la combinaison d'une saine méthode de travail et d'une réelle volonté politique que se trouve la clef de l'efficacité de cette Organisation et de la contribution qu'elle peut, qu'elle doit apporter au bien-être de l'humanité.

Avant de quitter cette tribune qui, au cours des mois, m'est quand même devenue familière et, oserais-je l'avouer, même chère, je voudrais exprimer ma reconnaissance sincère à ceux qui l'ont occupée avec moi. Je pense tout d'abord à notre Secrétaire général, mon ami Kurt Waldheim, qui continue de faire montre, et nous venons d'en être témoins une fois de plus, d'un courage et d'un dévouement exceptionnels à la cause des Nations Unies. Son appui inconditionnel, ses conseils judicieux, m'ont beaucoup facilité la tâche.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, M.

Bradford Morse, s'appête à quitter cette Assemblée, que durant de longues années il a su servir avec compétence et talent. Il a été à la tête d'une équipe cohérente et dévouée qui mérite notre admiration sans réserve et notre reconnaissance profonde. Dans sa nouvelle mission où mes vœux les meilleurs l'accompagnent, l'immense expérience que lui a valu un long travail, un travail patient et, avouons-le, souvent difficile et ingrat, cette expérience donc saura l'inspirer encore souvent pour le bien des Nations Unies.

De même, je me dois de lancer un grand merci à tous les Vice-Présidents qui, à toute heure et cette année plus que dans le passé, ont su apporter à cette fonction une contribution indispensable, aux membres du bureau qui tous, durant cette Assemblée, ont été pour moi des collaborateurs excellents et compétents.

Enfin, je voudrais également remercier tout le personnel du Secrétariat — fonctionnaires, interprètes, traducteurs, sténographes, rédacteurs de séance, éditeurs, fonctionnaires chargés des séances et de la documentation, et j'en passe — qui, à quelque niveau que ce soit, ont, par un effort quotidien, assuré le déroulement harmonieux de nos travaux.

J'aimerais que vous considérez qu'en prenant congé, je prends congé de chacun de vous individuellement. C'est un très grand honneur pour un homme politique que de présider l'Assemblée générale des Nations Unies. J'ai fait de mon mieux, en toute impartialité, en restant profondément attaché à mes convictions profondes. Je vous quitte avec le grand regret de ne pas avoir pu faire plus pour les Nations Unies.

N'oubliez pas, chacun d'entre vous, que le monde attend de chacun de vous le maximum, le maximum pour rapprocher nos nations, le maximum pour en faire de vraies Nations Unies.